

Messages de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à l'occasion de la 27ème Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques



© IOM/Lovorka IKOVAC

Comme indiqué dans le rapport GT II du GIEC : « Les changements climatiques constituent une menace pour le bien-être humain et la santé de la planète ». Sur cette base scientifique et d'après toutes les données disponibles en matière de climat et de migration, en vue de la COP27, l'OIM appelle à :

1. Veiller à ce que la mobilité humaine liée aux aléas climatiques soit reconnue et bien prise en compte aux niveaux local, national, régional et international par le biais de politiques spécifiques aux changements climatiques et aux migrations avec des approches pangouvernementales, conformément à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, du Pacte mondial sur les migrations, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
2. Accroître l'action, ainsi que les ressources, en faveur des mesures d'adaptation aux changements climatiques pour éviter et réduire les déplacements, lorsque cela est encore possible, et renforcer la résilience des populations.
3. Inclure la mobilité humaine dans les plans et les politiques d'adaptation et de gestion des pertes et des dommages, en agissant à la fois sur les processus à évolution lente et sur les risques à déclenchement soudain, en tenant compte des processus de planification et des approches intégrées de la réduction des risques de catastrophe, de la préparation, de l'aide humanitaire, de la sécurité humaine et du développement.
4. Renforcer la solidarité avec les pays et les populations les plus vulnérables aux effets des changements climatiques, en leur facilitant l'accès à des processus de transition justes, ainsi qu'à des financements durables et prévisibles sensiblement accrus pour l'adaptation et la résilience, notamment pour faire face à la mobilité humaine liée aux changements climatiques.
5. Renforcer la mobilisation inclusive de l'ensemble de la société, en faisant participer les partenaires publics et privés, la société civile, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les migrants, les personnes déplacées et les communautés touchées aux processus décisionnels liés aux changements climatiques et aux migrations, notamment par le biais d'approches intégrées des droits de l'homme, adaptés à l'enfant et tenant compte de la dimension de genre pour la gestion des migrations et l'action en faveur du climat.